

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : HANDICAP / Accessibilité des lieux...

NOGENT-SUR-SEINE

HANDICAP / Accessibilité des lieux publics : « Peut mieux faire »

[Réagir](#)
[Envoyer](#)
[Imprimer](#)

Incognito, le président de l'association Mobilité réduite a parcouru les rues de Nogent et visité les lieux publics. Le verdict est mitigé



Agrandir la photo

Incognito et sans rendez-vous, armé de sa canne, d'un niveau, d'un appareil photo et d'un GPS, Jean-Michel Royère s'est livré lundi à un audit sans concession sur l'accessibilité des lieux publics nogentais.

Arrivé sur le parking de la mairie, le président de l'association Mobilité réduite vérifie que la taille réglementaire de la place de parking (3,30 m de large) est respectée. « Pas de problème ici, il y a de la place, le sol est praticable. Seul le panneau doit être changé, il ne mentionne pas l'interdiction de s'arrêter. »

Puis il prend la direction de la mairie. Une pente douce y a été installée pour les personnes à mobilité réduite. Premier bon point. À l'intérieur, l'espace pour circuler est suffisant mais le comptoir d'accueil est trop haut. « Un classique ! ». Direction les toilettes. De l'espace, une poignée, une large porte. « Il manque juste un portemanteau. » Il prend ensuite l'ascenseur. « Pas de touche en braille ni de message vocal pour annoncer les étages ». Rien de réhabilitaire pour Jean-Michel Royère qui attribue sa note : « correcte plus ».

Deuxième établissement visité : l'office de tourisme. Depuis le parking, il emprunte le passage piéton. « Pas de problème de ce côté mais en face, le trottoir n'est pas abaissé. Comment fait une personne en fauteuil ? », interroge-t-il. À l'intérieur, aucune anomalie n'est relevée. Troisième établissement : le cinéma. Et là, ça se corse.

Les cinéphiles en fauteuil peuvent rester chez eux !

Un escalier mais pas d'ascenseur pour accéder à la

salle à l'étage. Pas de place pour un fauteuil dans la salle du rez-de-chaussée, ni de toilettes pour handicapés... Bref, les cinéphiles en fauteuil peuvent rester chez eux.

À La Poste, tout semble aux normes, une bande de guidage au sol permet même aux personnes déficientes visuelles d'être guidées jusqu'au bureau. Arrivé aux abords de la sous-préfecture, Jean-Michel Royère cherche désespérément une place pour handicapés pour stationner près de l'entrée. Atteint de la polio quand il était enfant, il a failli perdre l'usage de ses deux jambes. Aujourd'hui, il se déplace grâce à une jambe articulée et à sa canne. Finalement, il se gare sur le parking rue de l'Arquebuse et rejoint la porte d'entrée. « Là, il faut pousser très fort. Je ne suis pas sûr qu'une personne âgée y arrive ! » Il prend ensuite le temps de mesurer la pente. « 6,9 % sur plus de 15 m alors qu'elle ne doit pas excéder 5 % ». Quant à l'accueil, il est là aussi trop haut. À la gare, impossible de rejoindre l'autre quai, hormis par un escalier. Jean-Michel Royère va poursuivre son tour de la ville et visiter la gendarmerie et les Finances publiques notamment. Là aussi, il rencontre des difficultés. Verdict ? « Cette ville est difficilement accessible, il n'y a pas suffisamment de places de stationnement GIG GIC alors que la loi impose 2 % sur le domaine public et celles qui existent sont pour la grande majorité « vieilles » et pas aux normes. » Dans les prochaines semaines, l'association rendra publiques la note attribuée à Nogent ainsi que celles d'une centaine de villes.

Cinéma Lumière : pas d'ascenseur, ni de toilettes adaptées

A lire aussi...

La commission d'accessibilité bientôt à l'œuvre

Haut de page

Auteur : *Mathieu GIBET*

Article paru le : **2 septembre 2010**

[Envoyer cet article à un\(e\) ami\(e\)](#)
[Imprimer cet article](#)
[> Articles sur le même thème](#)
[> Articles sur la même localité](#)

Les commentaires (0 commentaires)

[> Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article ou alerter le modérateur *

Login (Email) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

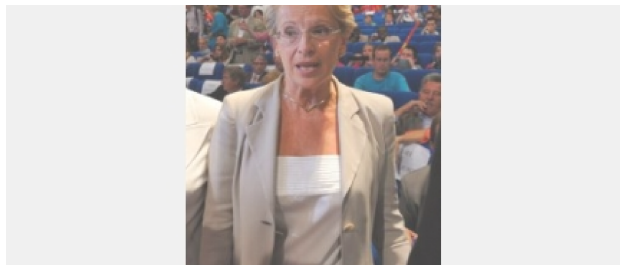
Veuillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

* Vous avez la possibilité d'alerter le modérateur de tout contenu injurieux, diffamatoire ou raciste, attentatoire aux bonnes mœurs, à caractère violent ou pornographique, ou encore susceptible par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents.



L'actu En images

Un suspect remis en liberté : l'exécutif blâme la... 6/10



Mentions légales

Qui sommes-nous ?

Contactez-nous

Actualités

- France/Monde
- Economie
- Politique
- Société
- Faits divers / Justice
- Culture & loisirs
- Sports
- L'Estac
- Dossier

L'actu de vos villes et cantons

- Bar-sur-Aube
- Bar-sur-Seine
- Nogent-sur-Seine
- Romilly-sur-Seine
- Arcis-sur-Aube

Votre département à la loupe

- Ma commune à la une
- Une date - une histoire
- Paroles de Champenois
- Généalogie

Communautés

- Forums
- Publiez vos photos
- Visitez la galerie photos
- Proposez un événement
- Communiquez vos infos

Services

- Agenda
- Guide touristique
- Météo
- Concours
- Programmes télé
- Gérez votre abonnement papier
- S'inscrire sur le site
- S'abonner aux newsletters
- S'abonner aux alertes actu

Petites Annonces

- Immobilier
- Automobile
- Emploi
- Emploi local
- Bonnes affaires
- Villégiatures
- Passer une annonce

Annonces légales

Groupe Hersant Média

- L'Union
- Libération Champagne
- L'Aisne Nouvelle
- Paris Normandie
- La Provence
- Nice Matin
- Corse Matin
- Var Matin

